



Depuis bientôt 2 ans les salariés de la Papeterie Arjo Wiggins à Wizernes (département 62) se battent pour la défense de leur emploi et leur outil de travail.

Alors que le site est viable et performant, le groupe a pris la décision de le fermer avec l'appui de son actionnaire de référence : la Banque Publique d'Investissement.

Depuis plus de 6 mois et après une mise demeure du tribunal de laisser partir le stock de produit fini, les salariés occupent le site 24h sur 24. Ils conservent leur usine dans un état de fonctionnement car plusieurs pistes de reprise ont vues le jour.

Alors que la situation paraissait stable, la direction avec l'appui des pouvoirs publics dans un bassin d'emploi déjà dévasté par le chômage et la précarité, fais sortir de leur usine le peu de produits encore valorisables. Produits qui sont bien entendu vitaux pour le redémarrage de l'usine.

La direction, à ce jour accompagné d'huissier, vide les restes de la « richesse » de la papeterie. Cela interroge pour le moins après la décision inique du tribunal condamnant les salariés de Good Year à de la prison ferme pour une action syndicale.

Bien sur nous ne sommes pas dupe, le but du Gouvernement et de la Direction d'Arjo Wiggins est bien de prendre les salariés en défaut, pour les trainer devant la justice, avec pour seul objectif de briser la détermination sans faille du syndicat Filpac CGT pour l'emploi industriel pas le Pas de Calais.

Aujourd'hui, toute la CGT se doit d'apporter son soutien tant matériel, qu'humain à cette lutte exemplaire.

En effet, notre vision de la solidarité ne peut s'arrêter à la compassion. Elle se doit de faire le nécessaire pour que les camarades soient épaulés tous les jours afin de ne pas sombrer dans l'oubli, la solitude et le découragement.

Ne laissons pas nos camarades seuls devant des enjeux qui dépassent largement la seule lutte du syndicat d'Arjo Wizernes.

Dernière info :

Hier, la cours administrative d'appel a mis en délibérer au 28 janvier 2016 sa décision, sur la remise en cause de la validation par la Dirrecte du plan de licenciement.

Montreuil le 15 janvier 2016